



Circulaire n° 4178

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Elections communales du 11 juin 2023 – formulaires et enveloppes

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

En vue des élections communales ordinaires qui auront lieu le dimanche 11 juin 2023, vous trouverez en annexe de la présente, un bulletin de commande par lequel vos services pourront commander les formulaires et enveloppes électoraux nécessaires au bon déroulement du scrutin.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que tous les formulaires et enveloppes ont été mis à jour suite aux modifications législatives intervenues en la matière et remplacent un nombre important de formulaires et d'enveloppes utilisés pour les élections communales précédentes.

Les formulaires en « writable PDF » et édités au format DinA4, seront mis à votre disposition sur le SharePoint « Elections communales 2023 » du ministère de l'Intérieur dans les meilleurs délais et vous seront également communiqués par circulaire. Ces formulaires électoraux pourront ainsi être remplis électroniquement ou à la main et être imprimés dans le nombre d'exemplaires requis. La nouvelle méthode évitera aux services communaux concernés les délais d'attente inhérents à la commande, à l'impression, au tri et à l'expédition des formulaires demandés.

Les autres formulaires/placards ainsi que les enveloppes devront être commandés via le bulletin de commande annexé à la présente circulaire et seront distribués aux communes selon les modalités des élections communales précédentes.

En ce qui concerne **l'affranchissement des enveloppes de transmission de l'enveloppe électorale portant la mention « Vote par correspondance »**, il est rappelé que la loi ne consacre pas le principe de gratuité du renvoi du vote par correspondance au bureau électoral. Cependant les communes ont la faculté de prendre en charge ces frais. Partant, les communes ont le choix entre les trois options suivantes :

- enveloppes non-affranchies (**enveloppe 35MP**) ;
- enveloppes non-affranchies avec mise à disposition de coupons de réponse (**enveloppe 35MP**) destinés à couvrir les frais du renvoi ;
- enveloppes affranchies « réponse payée » (**nouvelle enveloppe 35aMP**) couvrant les frais de renvoi.

Pour permettre une livraison en temps utile des formulaires et enveloppes, le bon de commande annexé à la présente est à retourner dûment complété à Mme Gaby Wirth, par mail (gaby.wirth@mi.etat.lu) pour le 14 octobre 2022 au plus tard.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

Annexe : - Bulletin de commande